

Des Bestiaux Fous à Saint Yan !

Posté dans 13 février, 2008 dans [Vieux Articles](#). [Pas encore de commentaires](#)

Des bestiaux fous à la foire de Saint Yan

Ces pages sont tirées de la monographie de Montceaux l'Etoile publiée en 1888 par l'instituteur Joseph Sandre

(© Académie de Mâcon)

24 mars 1868 - Foire de Saint Yan Rapport de la gendarmerie Procès verbal constatant des blessures accidentelles causées par des bestiaux furieux sur le champ de foire de Saint Yan (Saône et Loire) à douze personnes de différentes communes. Gendarmerie Impériale.

(Le Français et l'orthographe sont respectés)

Ce jour d'hui 14 mars 1868, à onze heures et demi du matin, nous soussignés Humbert Eugène et Garric Antoine, gendarmes à cheval à la résidence de Paray le Monial, département de Saône et Loire, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs,

Rapportons qu'étant de service sur le champ de foire de St Yan (Saône et Loire), nous avons aperçu tout à coup les bestiaux devenir furieux, s'élançant dans toutes les directions et renverser tout ce qui se trouvait sur leur passage, et en quelques minutes plus de 50 personnes ont été foulés au pied et grièvement blessés. Le brigadier et le gendarme Garric qui ont été renversé aussi par les animaux ont pu également continuer à prodiguer leurs soins aux blessés, parmi lesquels sont les plus grièvement blessés:

1° Bertelonne Lorence, 40 ans femme Guinet Claude, fermier à Chassenard (Allier)

2° Marinier Claude, 31 ans, journalier à St Germain (Saône et Loire), fracture de la cuisse gauche.

3° Saunier Jean, 32 ans propriétaire à Digoin, fracture de l'articulation du pied gauche

4° Lorton Jean Marie, 65 ans propriétaire à Anzy, blessures graves à la poitrine et à la tête

5° Marie Raquin femme Lorton, 50 ans grièvement blessée à la tête

6° Buisson Pierre, 50 ans cultivateur à Montceaux l'Etoile contusionné sur toutes les parties du corps

7° Bordat Etienne, 25 ans cultivateur à Céron (Saône et Loire), blessé au côté droit

8° Buffet Jean, 56 ans, cultivateur à Luneau (Allier), blessé grièvement à la tête

9° Cochon Louise, 60 ans propriétaire à la l'Hôpital le Mercier blessé grièvement sur toutes les parties du corps

10° Dury François, propriétaire à Briant (Saône et Loire), grièvement blessé aux jambes et au bras

11° Laplace Pierre, journalier à St Germain, contus ionné gravement au bras et aux jambes

12° Morgat Pierre, 56 ans meunier à Versaugues, con tusionné aux différentes parties du corps.

Pendant la mêlée, une montre en or estimée 200 francs, appartenant au sieur Merlin Joanny, propriétaire à Artaix, a disparu de sa poche, on suppose qu'elle a été volée.

Les causes de cet évènement sont encore inconnue, mais l'on croit que les bestiaux ont été provoqués par quelque drogues, et par conséquent être l'effet de la malveillance.

Malgré les recherches que nous avons faite pour découvrir les causes de cet évènement, toute nos démarches sont restés sans résultat.

En foi de quoi nous avons rédigé le présent procès verbal

signé Garric, Humbert

Rapport du juge de paix - Paray le Monial le 18 mars 1868

Monsieur le Procureur Impérial,

J'ai l'honneur de vous adresser un rapport succinct sur la panique du bétail à la foire de Saint Yan du 14 de ce mois, sur les accidents grands et nombreux qui en ont été la suite, sur les actes de courage et de dévouements qui se sont produits, enfin sur les impressions et les commentaires à l'occasion de ce déplorable évènement.

D'après les renseignements que j'ai recueillis sur les lieux, où je me suis transporté sur les deux heures et demi après midi en compagnie de M. le Commissaire de Police, tout le bétail garnissant le champ de foire, très peu spacieux du reste, n'aurait donné aucun signe d'inquiétude jusqu'à onze heures et demi; mais à ce moment, comme si une commotion électrique se fût fait sentir, il y a eu un ébranlement général suivi d'une fuite dans toutes les directions. Les bœufs en liberté et ceux sous le joug se précipitaient avec une égale vitesse dans toutes les directions, renversant à leur passage et foulant aux pieds hommes femmes et enfants. On eut dit véritablement que tous ces animaux avaient été frappés de vertige au même instant. Dans une rue creuse et étroite, il y a eu amoncellement momentané de bœufs sous le joug et de personnes, tous renversés pêle-mêle. A cet endroit, on aurait eu à déplorer infailliblement de grands malheurs sans l'intrépidité et le sang froid d'un nommé Mommessin Jean, propriétaire à Montceaux l'Etoile, canton de Marcigny. Cet homme, bravant un danger réel, s'est élancé résolument dans la mêlée, relevant les personnes renversées et foulées aux pieds par le bétail, coupant à l'aide d'un couteau les liens qui tenaient les jougs attachés aux têtes des bœufs. Une fois libres, ces animaux perçaient ou franchissaient les clôtures et se jetaient à travers champs.

La panique des bêtes à cornes a gagné successivement le même bétail, il y a eu agitation sur le marché des porcs, sur celui des moutons. Les chevaux eux même ont eu leur part de frayeur: plusieurs de ceux attachés dans les cours des auberges, le long des haies, ont cassé leurs licols.

Dans cette triste journée, dont la contrée conservera longtemps le souvenir, on n'a eu à déplorer jusqu'à ce jour la mort d'aucune personne, mais le nombre des blessés a été considérables. On parle de 40 à 50 personnes plus ou moins

atteintes. Une douzaine d'entre elles auraient reçu des blessures graves; quelques unes ne seraient pas encore hors de danger à l'heure qu'il est. (...)

Indépendamment du Sieur Mommessin Jean qui par son courage, son dévouement et son intelligence, a préservé plusieurs personnes d'une mort certaine, je vous signalerai, Monsieur le Procureur Impérial, M. le brigadier de gendarmerie Garric dont la conduite est digne d'éloge. L'un et l'autre se sont exposés aux plus grands dangers pour porter secours partout où il en était besoin. L'un et l'autre ont été renversés à plusieurs reprises. Le gendarme Garric a eu son chapeau enfoncé et une botte endommagée. Je vous signale aussi pour leur zèle et leur empressement à secourir les blessés, M. le Maire, M. le Curé de St Yan, M. George docteur médecin à Montceaux, assisté de M. Just Pezerat, M. Malherbe docteur médecin à Paray, enfin les dames religieuses du pensionnat de St Yan.

On se perd en conjectures sur ces paniques des bestiaux qui viennent de se produire successivement dans plusieurs foires. Quelques uns, mais en très petit nombre, les attribuent à des causes physiques jusque là inconnues, telle serait par exemple l'action d'un soleil ardent sur des animaux ayant passé six mois de l'hiver fermés dans une écurie. Le plus grand nombre, ou plutôt l'immense majorité, est convaincu que ces paniques sont produites par des substances jetées par des mains criminelles, dans le but, ou de commettre des vols à la faveur du trouble ou de semer l'effroi parmi les habitants de la campagne, et paralyser ainsi une branche de commerce qui a résisté jusqu'ici à toute influence, à toute commotion politique. La dernière opinion est la plus généralement admise, aucun vol n'ayant été commis, soit à St Yan, soit à Gévelard.

Comme le bruit s'était répandu qu'un signal avait été donné par un femme qui stationnait sur le champ de foire au moment du soulèvement des bestiaux, j'ai dû prendre des renseignements sur ce point. La lettre ci jointe * prouve qu'un pareil bruit pourrait bien ne pas être dénué de fondement.

Signé Berland.

* la lettre n'a pas été retrouvée

Le commentaire de Joseph Sandre en 1888.

“Cet évènement est connu dans toute le région charollaise ; et l'on n'y a pas perdu le souvenir de la belle conduite de Mommessin, plus connu sous le nom de Guigne-tête ou Guignol à cause d'un tic de la tête dont il était affligé.”

Ecrits trouvés sur Internet, et non contrôlés.



Documents archivés par le www.saint-yan.eu